

**COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS**  
**CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS**  
**jeudi 29 février 2024 - 8 HEURES 30**

Président : ROUSSEAU Jacques  
Premier conseiller : POLICE Aurélie  
Deuxième conseiller : FRAVETTE Laurent  
Avocat Général : REY Jean-Philippe  
Greffier : TORSIELLO Nathalie

**AFFAIRES DE FOND**

1	23/00039	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 2010700005	08H30
	Appelante	<b>CHANE JOE CHOW Marie Claudine</b> Libre SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION DANS LES DELAIS PRESCRITS - FRAUDE FISCALE Jug. du 09/12/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 5000€ amende. Condamne Mme CHANE JOE CHOW Marie Claudine à payer solidairement avec la SARL SOGO au paiement de l'impôt fraudé et des pénalités y afférentes. condamne Mme CHANE JOE CHOW Marie Claudine à payer à la direction régionales des finances publiques de la réunion la somme de 800 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale. Me LEBRETON Max	
	Appelant	<b>PC: DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA R EUNION</b> Me CARALP-DELION GENEVIEVE, Me TOLSY Lynda	
2	23/00090*	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 20042000028	08H30
	Appelant	<b>BOYER Claude Antonin</b> Libre EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN PERMIS DE CONSTRUIRE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE TERRAIN DANS UNE ZONE INTERDITE PAR UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS Jug. du 10/08/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) Amende de 1000 euros avec sursis Publication de la décision dans le JIR et LE QUOTIDIEN à ses frais Démolition des constructions irrégulières dans un délai d'un	

**COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS**  
**CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS**  
**jeudi 29 février 2024 - 8 HEURES 30**

	Appelante	<p>an sous astreinte de 100 euros par jour de retard  Me PARAVEMAN Flora</p> <p><b>MANDER Marie Ginette</b>  Libre  EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN  PERMIS DE CONSTRUIRE  INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL  D'URBANISME  CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE TERRAIN DANS  UNE ZONE INTERDITE PAR UN PLAN DE PREVENTION  DES RISQUES NATURELS  Jug. du 10/08/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974)  Amende de 1000 euros avec sursis  publication de la décision dans le JIR et LE QUOTIDIEN à ses  frais  Démolition des constructions irrégulières dans un délai d'un  an sous atreinte de 100 euros par jour de retard  Me PARAVEMAN Flora</p>	
	Intimé	<b>PI: DEAL ANTENNE EST</b>	
	Intimé	<b>MAIRIE DE SAINTE MARIE</b>	
3	23/00092*	<p>APPEL SUR UN JUGEMENT  Appel  N° parquet : 20042000070</p>	08H30
	Appelant	<p><b>HO Fei</b>  Libre  EXECUTION DE TRAVAUX NON AUTORISES PAR UN  PERMIS DE CONSTRUIRE  INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL  D'URBANISME  Jug. du 10/08/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974)  Rejette la question prioritaire de constitutionnalité  Amende de 2000 euros avec sursis  Publication de la décision dans le JIR et LE QUOTIDIEN à  ses frais  Démolition des constructions irrégulières dans un délai d'un  an  Astreinte de 100 eurospar jour de retard  Rejet dispense B2  Me LEE MOW SIM Lynda</p>	
	Intimé	<b>PI: DEAL ANTENNE EST</b>	
	Intimé	<b>MAIRIE DE SAINTE MARIE</b>	

jeudi 29 février 2024 - 8 HEURES 30

4	23/00108*	APPEL SUR UN JUGEMENT Appel N° parquet : 19361000029	08H30
	Appelant	<b>TECHER Quentin Vivian Clement</b> Libre USAGE ILLICITE DE STUPEFIANTS PROVOCATION A L'USAGE DE SUBSTANCE PRESENTEE COMME DOUEE D'EFFET STUPEFIANT Jug. du 06/10/2022 - T. correct. de SAINT DENIS (974) 1 an d'emprisonnement délictuel avec sursis 1 amende délictuelle de 20 000 euros Me BARRACO Julien	